MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE QUIBERON
56510
MORBIHAN

République Française

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Canton de QUIBERON

Arrêté du Maire N° 151 / 2020

REGLEMENTATION TEMPORAIRE ET CONDITIONS D'ACCES AU SENTIER COTIER QUI TRAVERSE L'ECOLE NATIONALE DE VOILES, COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2020

Le Maire de la Ville de Saint-Pierre Quiberon,

Vu l'article L.511-1 du Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1 à L2212-5 et L 2213-23 ;

Considérant que l'ENVSN est dans l'obligation d'appliquer des mesures sanitaires applicables au collège et lycée (Ministère de tutelle) ;

Considérant que la mise en application du protocole des mesures sanitaires à l'intérieur de l'enceinte de l'ENVSN est rendue compliquée par le passage incessant de personnes étrangères extérieures à l'établissement ;

Considérant qu'il appartient au maire de Saint Pierre Quiberon, de faire appliquer les gestes barrière et les mesures de distanciation sociale ;

ARRETE

Article 1 - Le présent arrêté règlemente et proroge temporairement jusqu'au 31 décembre 2020, l'utilisation et l'accès au sentier côtier qui traverse l'ENVSN.

Les accès à l'ENVSN à partir du sentier côtier et de la servitude seront barrés à l'aide de barrières. Le passage sera interdit à toutes personnes étrangères au site.

Article 2 - Les piétons contournerons l'ENVSN en empruntant l'impasse du Beg Rohu pour rejoindre la rue du Petit Rohu, puis la rue de la marine pour se retrouver devant le portail de l'établissement.

Des panneaux indiquant le cheminement seront placés par les services techniques municipaux.

Article 3 - Les barrières et dispositif pour éviter les intrusions seront mis en place par le personnel de l'ENVSN.

Article 4 - Les contrevenants au présent arrêté seront sanctionnés conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 - Mme Le Maire, Mme La Directrice Générale des Services, M. le Directeur des Services techniques municipaux, l'adjudant-chef commandant la Brigade de Gendarmerie de QUIBERON, le responsable de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

Fait à Saint Pierre Quiberon,
Le 25/08/2020
Le Maire,
Mme DOYEN Stéphanie

Mairie St-PIERRE-QUIBERON 56 (Morbihan)

Acte certifié exécutoire, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT :
Par affichage, le :
Par transmission le :
Par publication au Recueil des Actes Administratifs ou notification à l'intéressé le :

Conformément à l'article R.101 du Code des tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES 3, contour de la motte 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr